



Conflit de voisinage

Par **franc**, le **28/06/2025** à **15:18**

Bonjour.

Deux maisons anciennes sont séparées par un mur mitoyen.

Pendant 18 ans, aucun conflit entre les deux propriétaires.

L'une des maisons a été vendue et le nouveau propriétaire, après deux mois d'occupation, a fait intervenir une entreprise car le mur mitoyen était humide de son côté.

Ce nouvel occupant a fait adresser la facture des travaux à son voisin mitoyen prétextant sans preuve et sans avoir informé ce dernier que l'humidité proviendrait de chez ce voisin.

Ce nouveau voisin n'a pas fait d'expertise avant travaux et le mur n'est humide que chez lui. Il ne veut rien entendre et refuse de faire intervenir son assurance.

Comment l'ancien voisin peut-il se sortir de cette affaire légalement car l'entreprise lui réclame le montant de la facture ?

Merci pour vos futures informations.

Par **Louxor_91**, le **28/06/2025** à **16:01**

Bonjour,

le voisin facturé ne paie rien et voilà ! En quoi l'entreprise peut l'obliger ?

Par **Pierrepauljean**, le **28/06/2025** à **18:49**

bonjour

l'entreprise doit adresser sa facture au donneur d'ordre